



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

نواكشوط في: _____

الرقم: _____

PROCES VERBAL
N° 6/CNCMP/2024
DU 30/01/2024



Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 30/01/2024 à 15h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Ould Elkory CHEINE .

Etaient présents:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Etaient absents:

Commission de Passation des Marchés Publics de la SOMELEC (CPMSOMELEC)

1 °/-

Réexamen du projet d'avenant n°01 au marché N°16/CMI/2023, relatif aux travaux de réhabilitation du génie civil des centrales électriques des villes de Bassiknou, Néma et Timbedra, portant des travaux supplémentaires, Réf. lettre n°3714/CPMP/SOMELEC, reçue le 27/12/2023.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP, n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SOMELEC approuvant ledit avenant.

(Handwritten signatures in blue ink)

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA).

2 °/-

Examen de la demande de rectification de l'intitulé du marché n°504/T024/CPMP/MHA/2021, relatif à la réalisation des travaux d'AEP des localités rurales de l'axe sud, portant la réalisation des travaux de raccordement des localités Jreif et El Melesse aux infrastructures du Dhar, **Réf. lettre n°27/CPMP/MHA, reçue le 18/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Suite à une erreur de saisie survenue dans intitulé du présent avenant.

Lire :

Examen du projet d'avenant n°01 au marché n°504/T/024/CPMP/MHA/2021, relatif à la réalisation des travaux d'AEP des localités rurales de l'axe sud, portant sur la réalisation des travaux de raccordement des localités de Jreif et El Melesse aux infrastructures du Dhar.

Au lieu de :

Examen du projet d'avenant n°01 au marché n°504/T/024/CPMP/MHA/2021, relatif à l'AEP de la ville de Oualata à partir de la nappe Dhar, portant sur la réalisation des travaux de raccordement des localités de Jreif et El Melesse.

3 °/-

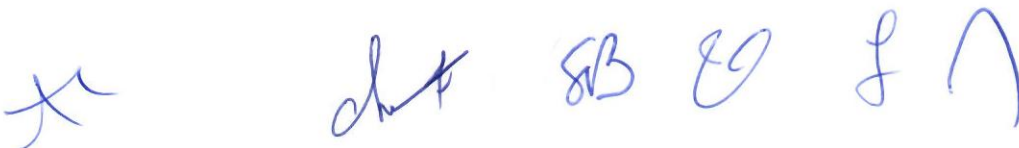
Examen d'une demande de dérogation pour la réduction du délai de réception des offres objet du DAON N°02/MHA/DH/2024, relatif à la fourniture et l'installation de 30 équipements d'exhaure solaires prévues dans le cadre du programme spécial du Hodh Chargui 2024, **Réf. lettre n° 047/CPMP/MHA, reçue le 29/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la réduction du délai de réception des offres de 21 jours au 15 jours calendaires.

4 °/-

Examen d'une demande de dérogation pour la réduction du délai de réception des offres objet du DAON N°01/MHA/DH/2024, relatif à la réalisation des travaux de 20 forages d'exploitation en 4 lots distincts prévues dans le cadre du programme spécial du Hodh Chargui 2024, **Réf. lettre n° 047/CPMP/MHA, reçue le 29/01/2024.**



Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la réduction du délai de réception des offres de 21 jours au 15 jours calendaires.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

5 °/-

Examen de la décision rendant infructueux le DAO relatif à l'acquisition du matériel technique destiné à l'inspection des bâtiments, **Réf. lettre n° 014/CPMP/MHUAT, reçue le 25/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT rendant infructueux ledit DAO.

6 °/-

Examen du projet d'avenant n°01 au marché n°384/T/005/CMD/MHUAT/2018, relatif aux travaux de construction de la chancellerie de l'ambassade de Mauritanie à Abudhabi (UAE), portant sur des travaux supplémentaire, **Réf. lettre n°013/CPMP/MHUAT, reçue le 25/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP, n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SOMELEC approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports des Relations avec le Parlement (CPMP/MCJSRP)

7 °/-

Examen du PPM 2024 de l'Office du Complexe Olympique (OCO), **Réf. lettre n°0009/CPMP/MCJSRP, reçue le 26/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MCJRP approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

CPMP/ANESP (CPMP/ANESP)



8 °/-

Examen de la demande de remise des pénalités de retard appliquée dans le cadre du contrat de travaux 018/CF/T/CIAIS/ANESP/2021, relatif au travaux de construction d'un collège de 4 SDC à Coundi 3/Boutilimitt, portant sur changement du site, **Réf. lettre n°106/CPMP/ANESP, reçue le 17/01/2023.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP, n'approuve pas ladite remise de pénalités, car les éléments avancés ne la justifie pas.

CPMP/TVM (CPMP/TVM)

9 °/-

Examen du PPM 2024 du TVM, Réf. lettre n°000004/CPMP/TVM, reçue le 29/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TVM approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

CPMP/PROGRES (CPMP/PROGRES)

10 °/-

Réexamen de la décision déclarant infructueux le DAO relatif aux travaux de terrassement pour le renforcement de 77 digues et diguettes en terre dans la zone d'intervention du projet PROGRES, Phase II du programme d'aménagement 2023 reparti en deux lots, **Réf. Lettre n°04/CPMP/UGP PROGRES, reçue le 29/01/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de revoir l'écartement non justifié du soumissionnaire HAWA-TP.

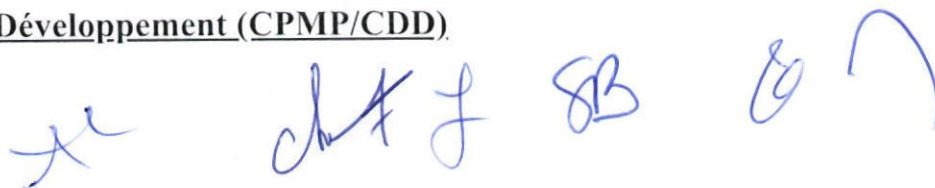
11 °/-

Examen du PPM 2024 du Projet PROGRES, Réf. lettre n°04/CPMP/PROGRES, reçue le 29/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/PROGRES approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Caisse des Dépôts et de Développement (CPMP/CDD)

The image shows five handwritten signatures in blue ink, arranged horizontally from left to right. The signatures are stylized and appear to be initials or names of individuals. The first signature is a simple 'X' shape. The second is a more complex, cursive signature. The third is 'SB'. The fourth is a circular mark with a vertical line through it. The fifth is a simple curved line.

12 °/-

Examen du PPM 2024 de la CDD, Réf. lettre n°000324/CPMP/CDD, reçue le 24/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CDD approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Société Nationale pour le Développement Rural (CPMP/SONADER)

13 °/-

Examen, du PPM 2024 du Projet ASARIGG/ SONADER, Réf. lettre n°005/24 du 26/01/2024/CPMP/SONADER, reçu le 29/01/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournis, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- *se conformer au model des PPM de l'ARMP ;*
- *soustraire les actions n°8, 10 et 11 dont les montants sont inférieurs aux seuils des marchés publics.*

CPMP/MPE (CPMP/MPE)

14 °/-

Examen d'un projet de marché passé par entente directe pour le suivi du projet de construction d'une ferme moderne de production laitière à Néma et projet de construction et l'équipement d'une ferme de culture fourragère à Nbeiket Lahwach, Réf. lettre SN/CPMP/MPE, reçue le 26/01/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- *revoir à la baisse les frais de mission de supervision et de réception ;*
- *supprimer tous les autres frais de coordination ;*
- *fournir le planning d'intervention du personnel clé ;*
- *fournir les CVs et diplômes du personnel proposé.*

15 °/-

Examen du PPM 2024 de la Mauritanienne des Produits d'Élevage (MPE), Réf. lettre n°0004/CPMP/MPE, reçue le 25/01/2024.



Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPE approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

CPMP/SENLS (CPMP/SENLS)

16 °/-

Examen du complément de dossier relatif au projet de marché passé par entente pour le renouvellement de l'assistance technique programmatique nationale permanente pour appuyer le programme de la tuberculose. **Réf. lettre n°SN/CPMP/SENLS, reçue le 29/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la commission CPMP/SENLS approuvant ledit projet de marché passé par entente directe.

17 °/-

Examen du complément de dossier relatif au projet de marché passé par entente pour le renouvellement de l'assistance technique spécialisée dans la lutte contre le paludisme. **Réf. lettre n°SN/CPMP/SENLS, reçue le 29/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la commission CPMP/SENLS approuvant ledit projet de marché passé par entente directe.

18 °/-

Examen du complément de dossier relatif au projet de marché passé par entente pour le renouvellement du recrutement d'un infirmier d'état de l'unité TBMR. **Réf. lettre n°SN/CPMP/SENLS, reçue le 29/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la commission CPMP/SENLS approuvant ledit projet de marché passé par entente directe.

CPMP/MESRS-MCIAT (CPMP/MESRS-MCIAT)

19 °/-

Examen du PPM 2024 de l'ISSET de ROSSO, Réf. lettre n°00010/CPMP/MESRS-MCIAT, reçue le 26/01/2024.



Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MESRS-MCIAT approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Economie et du Développement Durable et du Ministère des Finances (Economie & Finances) (CPMP/EF).

20 °/-

Examen du PPM 2024 du Projet d'Appui à la Gouvernance Économique et la Gestion des Investissements (PA2GI) Ministère de l'Économie et du Développement Durable, Réf. lettre n°00024/CPMP/EF, reçue le 24/01/2024.

Décision: Avis de non objection




Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/EF approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

LE PRESIDENT

Mohamed Ould Elkory CHEINE



Les signataires:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP 
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP 
- Fatimetou Michel, Membre du CP 
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances 